



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ventes par correspondance

Question écrite n° 91978

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz expose à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes la situation de l'entreprise GEDIS à Moreuil. L'entreprise a déposé le bilan dans la semaine du 20 au 24 mars. Le tribunal de Nanterre se serait prononcé pour un redressement judiciaire le 4 mars à compter du 3 avril. Or la direction de l'entreprise observe un silence pesant sur cette question. De plus, la paie des employés de mars avec une partie du treizième mois a été inversé avec celle d'avril. Sans compter que la participation des employés aux bénéfices de l'entreprise a été bloquée, sans nouvelles pour les salariés eux-mêmes. Il l'interroge sur le devenir de l'entreprise GEDIS et de l'emploi de ses salariés. Il demande que toute la lumière soit faite sur ce groupe et sa stratégie de fermeture de certaines de ses sociétés par des plans massifs de licenciements. Par ailleurs, il demande que soient versées sans tarder aux salariés les sommes qui leur sont dues au titre de la participation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91978

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 2006, page 4097